



PSAT

Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS

S'informer pour mieux
se protéger

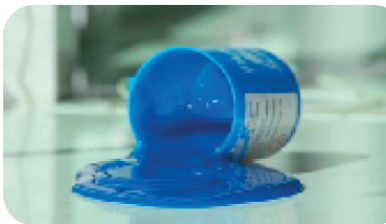
REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Peintures, vernis, laques, diluants, solvants, colles ... tous ces produits contiennent des composés organiques volatils (ou COV). Ils sont appliqués au pinceau, au pistolet, au chiffon dans des secteurs de production variés ► industrie du meuble, de la métallurgie, de la réparation automobile, du nettoyage à sec des vêtements...

Leur emploi courant ne doit pas faire oublier qu'il s'agit D'AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX.

● Les situations de travail exposantes

- Préparation (mélange, pesée)
- Pulvérisation au pistolet
- Dégraissage de pièces
- Nettoyage du matériel, des mains
- Élimination des déchets (chiffons ...). Les poubelles non fermées laissent s'échapper des vapeurs
- Intervention suite à des renversements de bidons, des fuites : des situations exceptionnelles conduisant à de fortes expositions
- Nettoyage des postes de travail (usage du balai, de la soufflette).



Les COV sont étiquetés comme tous les agents chimiques dangereux.

Pictogrammes, mentions de danger, d'avertissement vous informent sur les dangers présentés par le mélange.

INFORMEZ - VOUS : LISEZ L'ÉTIQUETTE



QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Cancérogène : risque de provoquer le cancer ou d'en augmenter la fréquence

Mutagène : risque d'augmenter l'apparition de mutation du code génétique. Cela se traduit par une modification irréversible du nombre ou de la structure des chromosomes. L'anomalie génétique est héréditaire

Reprotoxique : altération des fonctions reproductrices de l'homme ou de la femme, effets sur le développement de l'enfant avant ou après la naissance.

Ces effets dépendent

- De la toxicité du produit
- De la quantité utilisée et de la durée d'exposition
- De l'activité physique et de l'environnement de travail
- De la voie de pénétration dans l'organisme
- De l'état de santé et de l'hygiène de vie de l'opérateur (tabac, maladie...).

● Les voies d'exposition

- **Respiratoire** : ces produits ont la capacité de s'évaporer dans l'air, ils peuvent donc être respirés pendant le travail
- **Cutanée** : ils peuvent traverser la peau et les muqueuses en cas de contact. La peau ne constitue pas une barrière imperméable
- **Digestive** : la consommation ou la présence de nourriture et boisson au poste de travail favorise l'ingestion des produits.

● Les atteintes pour votre santé

- De la peau ou des muqueuses : dermatose, eczéma de contact
- Des voies respiratoires : irritation, allergies (asthme)
- Du système nerveux central et périphérique : sensation d'ivresse, vertige, nausée ; en cas d'expositions répétées : syndrome dépressif, troubles du sommeil, de la mémoire...
- Du sang : une exposition répétée même à faible dose peut entraîner une anémie, une baisse des globules blancs ou des plaquettes voire une leucémie (exemple du benzène)
- Du foie et des reins : hépatite, cirrhose, inflammation des reins pouvant aller jusqu'à une insuffisance rénale
- Effets Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques.

COMMENT SE PROTÉGER ?

● L'hygiène

- Ne pas manger et boire au poste de travail
- Se doucher après la journée de travail
- Se laver régulièrement les mains
- Séparer les vêtements de ville et les vêtements de travail
- Changer régulièrement les vêtements de travail.

● L'utilisation

- Mettre systématiquement en route les systèmes d'aspiration
- Identifier tous les flacons et bidons et ne pas reconditionner dans un flacon alimentaire
- Manipuler et transporter les produits dans des récipients fermés
- Ne stocker et n'utiliser au poste que la quantité nécessaire
- Pas de source d'ignition (étincelles, soudage, meulage ...) à proximité.

La protection individuelle

● Les gants

- Utiliser des gants adaptés aux produits et aux manipulations ; les entretenir et les changer périodiquement. Ne pas réutiliser des modèles à usage unique.

● Les masques de protection respiratoire

- Nettoyer et stocker les masques de protection respiratoire en dehors des zones polluées. Veiller à changer les masques ou leurs cartouches périodiquement.

Porter les équipements de protection adaptés et les entretenir !

Porter impérativement le masque lors des opérations de nettoyage.



Exemple de modèle A2P2

(« A » pour les COV,

« P » pour les poussières et brouillards)



● Le suivi médical

- Signaler à votre Médecin du Travail toute anomalie
- Effectuer les examens complémentaires de dépistage prescrits.

A VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS !

Les réponses sont en bas de page

QUESTIONS

- 1 Les COV peuvent-ils être à l'origine d'une explosion ?
OUI ☐ NON ☐
- 2 L'étiquette d'un produit constitue-t-elle une source d'informations sur les risques ?
OUI ☐ NON ☐
- 3 Suis-je correctement protégé lorsque je porte un masque ?
OUI ☐ NON ☐
- 4 Existe-t-il seulement deux voies d'exposition aux COV ?
OUI ☐ NON ☐
- 5 L'odeur d'un produit est-elle un bon indicateur de danger ?
OUI ☐ NON ☐
- 6 Un masque peut-il être rangé sur le poste de travail ?
OUI ☐ NON ☐
- 7 Un masque en papier anti-poussière convient-il à ce type d'exposition ?
OUI ☐ NON ☐
- 8 Le suivi médical effectué par votre médecin permet-il de dépister certaines pathologies professionnelles ?
OUI ☐ NON ☐
- 9 Tous les gants protègent-ils des COV ?
OUI ☐ NON ☐
- 10 Puis-je utiliser de l'essence pour me laver les mains ?
OUI ☐ NON ☐

RÉPONSES

1•OUI : la majorité des solvants étant volatils et inflammables, leurs vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs en présence d'une source. 2•OUI : les pictogrammes, les mentions d'avertissement et les mentions de danger «H» présents sous ces pictogrammes informent sur les dangers présentés par l'utilisation du produit. Les conseils de prudence «P» informent sur les précautions à prendre. 3•OUI : si le masque correspond bien aux polluants émis et s'il est entretenu et rangé correctement. 4•NON : les voies d'exposition sont au nombre de trois : l'inhalation, le passage à travers la peau et l'ingestion. 5•NON : certains produits sont inodores mais mortels, d'autres sont détectés par le nez avant leur seuil de danger, d'autres après ce seuil. Une odeur agréable ne présume en rien de la toxicité d'un produit. 6•NON : un masque réutilisable doit être nettoyé, séché puis rangé dans un emballage étanche au vestiaire. Un masque jetable doit être ... jeté. 7•NON : ce type de masque filtre les particules, pas les vapeurs de solvants. 8•OUI : votre médecin du travail est à même de dépister ce type de pathologies de par sa connaissance du poste de travail. Les examens complémentaires qu'il demande sont toujours à effectuer. 9•NON : aucun matériau ne résiste à toutes les substances. Attention un type de gants peut protéger d'un produit mais sa durée d'utilisation est limitée. 10•NON : l'essence contient de nombreuses substances, toutes dangereuses pour la santé. Certaines peuvent être Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques.

POUR NOUS CONTACTER

Nous restons à votre écoute

Tél : 03 60 82 00 00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter
l'un de nos **16 centres médicaux et administratifs**



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

-  Siège social
-  Siège administratif
-  Antenne administrative
Haut Doubs et Haut Jura
-  Centre médical principal
-  Centre médical secondaire

Siège Social
Centre de Dole
5C rue Bougould
CS 50057
39 107 DOLE CEDEX

Siège Administratif
Centre d'Étupes
Allée Hugoniot
Zone Technoland / Brognard
BP 12 106 - 25 462 ÉTUPES CEDEX

Antenne Administrative
Haut Doubs/Haut Jura
Centre de Pontarlier
52 rue de besançon
25 300 PONTARLIER

WWW.OPSAT.FR

